

Décision

Générale

colonial

Décision n° 662 le 30 juin 1939

n° 662 le 30

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 juin 1939

Numéro JO

n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro

30 juin 1939

TEXTE INTÉGRAL

Un passage, en 3e classe, à destination de Marseille, est accordé à M. Leca (Noël), sergent-chef, 5e échelon d infanterie coloniale, hors cadres, qui prendra passage sur le paque-bot Chenonceauxr, de la Compagnie des Messageries Maritimes, attendu vers le 30 juillet 1939. La dépense est imputable au budget local de la Côte française des Somalis (chapitre 14 article 1er, paragraphe 1er). Le 30 juin 1939, il a été délivré au lieutenant hors cadres des troupes coloniales Gory un certificat de connaissance pratique du dankali parlé à la Côte française des Somalis, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y Sont attaches,